



L'an deux mille vingt-quatre, le huit août, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le trente-et-un juillet, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

**Présents** : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

**Adjoint**s au Maire : Bochaton Maryse, Cheneval Jean-Pierre, GoY Corinne, GoY Francis, Labaye Josette, Secco Laëtizia, Valentin Pierre

**Conseillers municipaux** : Camus Isabelle, Charbonnier Virginie, Cheminal Joëlle, Devesa Marie, Laoufi Nadia, Macherat Martial, Moenne Monique, Pagnod Pascale, Pellet Sébastien, Staropoli Michel

**Absents représentés** : Pouvoir de Cenci Antoine à Bochaton Maryse ; Gernais Benjamin à Moenne Monique ; de Milesi Gérard à GoY Corinne ; de Pillet Isabelle à GoY Francis ; de Vigny Gérald à Pochat-Baron Pascal ;

**Absents** : Gavard-Perret Alexandre, Laverrière Magali, Vaur Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame Nadia Laoufi est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 18
Représentés : 5
Votants : 23

Délibération n° D2024\_059 – FINANCES

### **Demande de subvention au Conseil Départemental – Projet de dégagement de plantations**

Monsieur le Maire rappelle le programme d'actions proposé par l'ONF pour l'année 2024.

Suite à cette approbation, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser des travaux de dégagement de plantations en forêt communale, proposées par les services de l'ONF pour l'année 2024, sur les parcelles 8, H, O, N et R.

Suite à la mise en place d'un plan forêt par le Conseil Départemental de la Haute Savoie mi 2023, l'ONF propose à la commune de solliciter l'aide inscrite à l'Axe 1 : « Favoriser la capacité d'atténuation et d'adaptation des forêts au changement climatique ». Cette subvention, à hauteur de 60%, aide aux investissements pour adapter les peuplements forestiers vulnérables ou sinistrés au changement climatique et à la captation carbone.

Les pessières de basse altitude de la forêt communale de Viuz-en-Sallaz, touchées par ces phénomènes, s'inscrivent pleinement dans ce dispositif, notamment dans l'accompagnement de leur reconstitution.

La nature des travaux est la suivante : dégagement manuel, nettoyage manuel, taille de formation et élagage sommaire de plantations.

Le montant estimatif de ces travaux est de 7 508,23 euros HT, lesquels sont subventionnables.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

Dépenses subventionnables :	7 508,23 € HT
* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental 74	4 504,94 €
* Montant total des subventions	4 504,94 €
* Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés :	3 003,29 € H.T

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté
- **SOLLICITE** l'aide la plus élevée possible du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux de plantations subventionnables
- **DEMANDE** au Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention

- CHARGE Monsieur le Maire de donner toute suite favorable à ce dossier et l'AUTORISE à signer tous les documents s'y rapportant

VOTE	POUR	23
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance

Nadia LAOUFI

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 03/08/24

Publication en ligne le 03/08/24

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale CHAPUIS